

1341 - Aires d'accueil des gens du voyage

**Cofinancement de la construction d'une aire d'accueil
de grand passage pour les gens du voyage à ESCHAU**

Rapport n° CP/2012/933

Service gestionnaire :
Direction de l'habitat

Résumé :

Le présent rapport concerne la demande d'aide financière de la communauté urbaine de Strasbourg pour la création d'une aire de grand passage de 80 places à Eschau.

Par délibération du 15 octobre 2001, le Conseil Général a décidé d'accorder une aide financière aux communes et établissements publics de coopération intercommunale pour la réalisation d'aires d'accueil et d'aires de grand passage pour les gens du voyage. Cette subvention représente 30% du coût hors taxe des travaux, plafonnée à 1 600 € par place en cas de création et 800 € par place en cas d'extension, de réhabilitation ou d'amélioration du site. S'agissant des aires de grand passage, la subvention départementale est plafonnée à 11 500 € par aire de grand passage.

A ce titre, la communauté urbaine de Strasbourg sollicite l'aide départementale pour l'aire de grand passage d'Eschau de 80 places. La subvention susceptible d'être octroyée est donc de 11 500 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35303	204-204142-72	341 291,42 €	55 348,20 €	11 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la communauté urbaine de Strasbourg une subvention plafonnée à 11 500 € représentant 30 % du coût subventionnable HT des travaux de création d'une aire de grand passage à Eschau.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL